



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 78032

Texte de la question

Mme Claudine Schmid interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le redéploiement envisagé de l'Institut franco-portugais. En novembre 2014, M. le ministre indiquait dans un courrier adressé à M. le député Arnaud Leroy que son objectif était de faire évoluer notre présence culturelle à Lisbonne pour la rendre plus efficiente, moderne et dynamique. Elle s'enquiert de cette évolution et s'inquiète du déménagement de l'Institut, du devenir de son patrimoine culturel et matériel. Elle lui demande de lui indiquer quelles études ont été entreprises pour envisager la vente des locaux actuels.

Texte de la réponse

La France n'entend pas se désengager de sa politique d'influence culturelle au Portugal. La réflexion menée s'inscrit dans le cadre de l'adaptation de nos dispositifs culturels en Europe, marquée par une redéfinition de nos missions et de nos réseaux de coopération. L'objectif est d'assurer une présence qui réponde aux priorités de notre politique d'influence et qui s'ouvre à de nouveaux publics. C'est pourquoi l'action de la France à Lisbonne, à travers un projet culturel rénové, se recentre sur l'attractivité (mobilité étudiante, recherche), la promotion de la langue française ou encore la valorisation de nos industries culturelles et des nouvelles technologies. Le bâtiment actuel de l'Institut français nécessiterait de très lourdes dépenses : modernisation de l'auditorium devenu obsolète, mise aux normes des installations électriques vétustes, changement de la climatisation, travaux d'étanchéité des toits pour garantir la sécurité du public et du personnel. D'autre part, la surface surdimensionnée du bâtiment et son coût d'entretien pèsent de plus en plus sur les frais de fonctionnement de l'établissement. C'est dans ce cadre qu'ont été décidées la vente du bâtiment et l'installation de l'Institut dans une partie de l'ambassade. Ces locaux regrouperont les bureaux des agents de l'Institut mais également une grande salle polyvalente, qui accueillera une culturethèque, l'espace Campus France et permettra d'organiser des formations, ainsi que des manifestations culturelles : conférences, expositions, concerts, projections de films. La surface mise à disposition est d'environ 250 m², à laquelle s'ajouteront les salons et les jardins de l'ambassade, qui seront mis à profit en fonction des besoins. La phase d'évaluation du bâtiment actuel de l'Institut, pour laquelle des agences immobilières spécialisées ont été mandatées, est en cours d'achèvement. Cette évaluation prendra en compte la situation géographique du bâtiment, et le contexte immobilier de Lisbonne. L'objectif est d'optimiser la négociation avec les potentiels acheteurs quand la phase d'appel d'offre débutera au second semestre 2015. Le glissement du fonds « classique » de la médiathèque se fera vers des lieux appropriés où il sera valorisé en concertation avec les universités qui se sont manifestées. Une autre partie des collections sera distribuée aux Alliances françaises du pays, dont celle de Lisbonne. La ville d'Alenquer a donné son accord pour accueillir tout ou une partie du fonds jeunesse pour ses écoles où le français est proposé comme seconde langue étrangère. L'Institut français gardera les collections culturelles les plus récentes et en adéquation avec sa programmation (tourisme, gastronomie, sciences et attractivité).

Données clés

Auteur : [Mme Claudine Schmid](#)

Circonscription : Français établis hors de France (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78032

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2751

Réponse publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5576